

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2016

Résumé du procès-verbal

1. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

Madame le Maire informe le Conseil des décisions suivantes :

- attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la SARL ASTRUC ArchitectureS (Gaillac), associée à IB2M (Gages), NEOTIM (Albi) et Gamba Acoustique (Labège), pour la construction d'un bâtiment destiné à l'accueil de loisirs (A.L.A.É.) et à la cantine ; montant provisoire du marché de prestations de maîtrise d'œuvre : 64 800 € HT (taux de rémunération 9,60%).
- attribution de la prime prévue par le règlement de consultation de ce même marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 2 800 € HT, aux deux entreprises non retenues : M. Max Faramond (Albi) ; SARL Architecture MALACAN MARTRES (Toulouse)

2. Budget général 2015 : compte administratif (CA) et compte de gestion

Après la présentation par Mme Mallevialle, déléguée aux Finances, du compte administratif 2015 et après avoir constaté sa parfaite concordance avec le compte de gestion 2015 du Trésorier, le Conseil vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs résumés ci-dessous :

Tableau récapitulatif du budget général 2015

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes	Résultat
607 872.47 €	954 944.66 € *	347 072.19 €

* dont 247 269.68 € de report d'excédent 2014

Investissement :

Dépenses	Recettes	Résultat
176 106.11 €	203 862.21 € **	27 756.10 €
Reste à réaliser : 95 152.14 €		Résultat définitif : - 67 396.04 €

** dont 32 195.04 de report d'excédent 2014

3. Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2015 au budget 2016

Le compte administratif 2015 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 347 072.19 €, Mme Mallevialle propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- pour 67 396.04 € à la couverture du déficit du budget d'investissement
- pour 279 676.15 € en report d'excédent sur le budget primitif 2016, à la section fonctionnement.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat, comme présentée ci-dessus.

4. Vote du taux des trois taxes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'augmentation de 1 % du taux des trois taxes locales, proposée par la commission des Finances.

	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
Taux 2015	9,64 %	17,80 %	80,64 %
Taux 2016	9,74 %	17,98 %	81,46 %
Variation 2015-2016	+ 1 %	+ 1 %	+ 1 %

5. Budget Primitif 2016

Le Conseil examine le Budget Primitif 2016, qui s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 908 021,15 €
- section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 386 980,29 €

En section investissement, deux programmes de 2015 sont reconduits :

- la construction du bâtiment cantine-ALAÉ : 146 000 €
- la mise en conformité de la salle de Spectacles : 70 000 €

Quatre nouveaux programmes sont inscrits :

- l'achat de matériel numérique pour l'école : 5 000 €
- l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments communaux : 6 000 €
- la poursuite des travaux au cimetière : 6 000 €
- les espaces verts d'une nouvelle tranche de la traversée du bourg : 10 000 €

Après examen détaillé du budget primitif 2016, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

6. Mise à disposition du personnel et des locaux aux Francas de Saint-Juéry pour l'année 2015

Dans le cadre de la convention signée avec l'Association les Francas de Saint-Juéry pour le temps d'accueil périscolaire (A.L.A.É.), la commune met à disposition de cette association des membres du personnel communal ainsi que des locaux. Le montant de cette mise à disposition s'élève, pour l'année 2015, à un total de 80 420,60 € (66 491,75 € pour le personnel ; 13 928,85 € pour les locaux et divers achats). La participation des familles s'élève à 20 991,90 €. Après en avoir délibéré, le Conseil valide, à l'unanimité, le montant de 80 420,60 € pour la mise à disposition du personnel et des locaux aux Francas de Saint-Juéry pour l'année 2015.

7. Subvention exceptionnelle à la Coopérative Scolaire de Cunac

Afin de financer une classe découverte « Astronomie-Sports » qui aura lieu du 27 au 29 juin 2016 à Razisse et concernera 78 élèves, les enseignants de l'École de Cunac sollicitent auprès de la Mairie une subvention exceptionnelle. Le budget total de cette classe découverte est de 11 980 €, soit 153,60 € par élève. L'Association des Parents d'Élèves apportant une contribution de 4 000 €, une subvention municipale de 3 000 € permettrait de réduire la participation par élève à une soixantaine d'euros. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Coopérative Scolaire de Cunac.

8. Subvention de fonctionnement à l'Association Crèche Pirouette-Galipette de Cambon

Le Conseil, après délibération, vote à l'unanimité l'attribution de la subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 € à l'Association Crèche Pirouette-Galipette de Cambon.

9. Subvention à la Scène Nationale d'Albi

Conformément à la convention signée entre la Mairie de Cunac et la Scène Nationale d'Albi pour l'organisation de spectacles à Cunac, la subvention forfaitaire de fonctionnement versée à la Scène Nationale d'Albi s'élève pour 2016 à 3 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, le premier versement de cette subvention, d'un montant de 1 800 €, à la Scène Nationale d'Albi.

10. Rétrocession d'une concession au cimetière

Une personne, ayant acquis une concession perpétuelle au cimetière de Cunac, a fait part à la commune, par courrier, de son souhait de la lui rétrocéder. Le montant à rembourser au concessionnaire, par la commune, doit être calculé comme suit :

- le prix de rétrocession est limité au deux tiers du prix d'achat ; le troisième tiers, à destination du Centre Communal d'Action Sociale, ne pouvant donner lieu à remboursement ;
- le remboursement est calculé au prorata de la période restant à courir jusqu'à la date d'échéance du contrat (pour une concession perpétuelle, la durée maximale est de 50 ans).

La concession ayant été vendue pour un montant de 229 €, le montant à rembourser au concessionnaire, après calcul, s'élève à 119,08 €. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte, à l'unanimité, la rétrocession de cette concession pour le montant ci-dessus.

11. Questions diverses

- Recensement 2016 :

On comptabilise 653 logements d'habitation à Cunac, dont 28 vacants. 1534 formulaires ont été distribués. La population apparaît stable, en attente du chiffre exact de 2016 (précédent recensement en 2011).

- **Communication** : l'*Echo de Cunac* n°8 a été distribué cette semaine.

- Travaux :

- Terrain municipal situé Grand Rue : la 2^{ème} cuve a été enlevée il y a trois semaines ; le taux d'hydrocarbure relevé ne dépasse pas le seuil toléré. Un forage, réalisé à 12m de profondeur, a montré qu'il n'y avait pas d'eau à cet endroit. Un prélèvement des gaz du sol a été effectué (analyses en cours). Après réception du rapport d'analyse, un plan de gestion des terres à dépolluer sera envisagé.

- École :

- Conseil d'École du 14 mars :
 - de nouveaux investissements vont être réalisés : deux TBI (Tableaux Blancs Interactifs), subventionnées à hauteur de 30 %
 - effectif prévu à la rentrée : environ 123 enfants et 5 classes
 - l'argent rapporté par l'APE au loto de l'école permettra de financer une partie de la classe découverte à Razisse
 - Carnaval du 18 mars organisé par l'école et l'APE
 - sorties prévues au Musée Toulouse-Lautrec et au Château du Colombier
 - Fête de l'École le vendredi 17 juin

- exercices Incendie et PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) ; le prochain PPMS concernera le risque Attentat

- Associations :

- la soirée à thème du CAC (Comité d'Animation de Cunac) du 30 avril est annulée
- Foyer Laïque : des représentations théâtrales ont été ajoutées à la programmation (voir l'encart joint à l'*Echo* n° 8)
- repas du BCCL (BASKET CLUB CUNAC LESCURE) : 130 participants. Le club est dynamique et compte une centaine de licenciés